

FORMATION INITIALE SST

Pourquoi passer sa certification de SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

Obligations réglementaires

Articles R4224-15 et R4224-16 du code du travail

L'obligation de disposer de Sauveteurs Secouriste de travail (SST) et le matériel de premiers secours adapté est inscrite au code du travail

Objectifs :

- Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail
- Etre capable de mettre en application ses compétences au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

Publics visés :

- Les salariés/Demandeur d'emploi
- Les étudiants

Pré requis :

Aucun

Condition d'âge : à partir de 14 ans

Allègement :

Titulaire du AFGSU niveau 1 ou 2 (Arrêté du 23 aout 2019) ou d'une unité d'enseignement PSC1 : nous contacter

Méthodes pédagogique :

- Alternance d'apports théoriques et de pratique
- Mise en situation
- Manipulation sur mannequins et défibrillateurs de formation

Durée de la formation FI SST

14 Heures

Contenu de la formation :

- Situer le cadre juridique de son intervention et délimiter son champ d'intervention en matière de secours
- Réaliser une protection de façon adaptée
- Examiner la(les) victime
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
- Secourir la(les) victimes de manière appropriée
- Situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

Accessibilité Handicap

Accessibilité PMR

Pour toutes questions liées à l'handicap, veuillez contacter Madame DEMET, référente handicap au 02.43.29.21.56

Déroulement de l'examen :

Evaluation continue tout au long et épreuves certificatives en fin de formation

Sanction :

Délivrance d'une attestation de fin de formation et d'un Certificat de Sauveteur Secouriste du travail (SST) valable 2 ans à chaque candidat ayant obtenu une évaluation favorable et ayant participé à l'ensemble de la formation.

Equivalence :

Le titulaire du SST à jour est réputé détenir le PSC1 (arrêté du 5/12 2002)

Coût de la formation :

Tarif groupe de la même entreprise (10 salariés maximum) : forfait 1300 euros
Tarif individuel : 140 euros/personne

Nombre de participants par session :

Minimum : 4 Maximum : 10

Dates de session :

Pour tout renseignement, nous contacter

Délais d'accès :

15 jours

Inscription :

Pour tout renseignement, nous contacter

Contact :

Téléphone : 02.43.29.21.50 de 08h00 à 17h00

Mail : leshorizons.saintsat@orange.fr

Site internet : <https://lycee-leshorizons.fr>

Renouvellement :

Maintien et actualisation des compétences de 07 heures tous les 24 mois.

Taux de satisfaction et de réussite :

100 % de réussite 100 % de satisfaction

Mise à jour le 05/10//2022

LES HORIZONS – Lycée privé laïc

Siège

Rue Victor Duruy – 72650 SAINT-SATURNIN

Tél : 02.43.29.21.50 / mail : leshorizons.saintsat@orange.fr

Second site

15, rue de Touraine – 72220 SAINT GERVAIS EN BELIN

Tél : 02.43.42.40.28 / mail : leshorizons.admstgervais@orange.fr

<https://lycee-leshorizons.fr>

Siret : 398 674 275 00068 – déclaration d'activité : 52 72 01 183 72